

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL137

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 1, substituer à la référence : « article 1<sup>er</sup> », la référence : « article 2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

correction d'une erreur de référence.